

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 5 MAI

## Le brav' général ne revient pas

M. Boulanger, inaccessible aux instances de ses amis, n'a pas voulu revenir en France. Il a considéré que MM. Laguerre, Naquet, Déroulède et autres conseillers, prenaient trop allègrement leur parti de la prison qu'il devait subir, tout au moins en attendant la révision de son procès. Les bruits semés sur son prochain retour étaient plutôt l'impression du désir de ses partisans que l'écho vraisemblable de ses résolutions.

Les amis, déçus dans leurs espérances, sont rentrés à Paris ; ils ont gardé dans leurs conversations et dans leurs journaux un silence attristé, mais non exempt d'une certaine irritation.

Le *Gaulois* était à la gare et il décrit ainsi l'arrivée :

- « Les cinq voyageurs attendus descendent ; ils ont l'air affaissé.
- « On entoure M. Laguerre, qui donne des poignées de main rapides, saccadées.
- « — Je n'ai rien à vous répondre... Nous ne dirons rien... C'est juré...
- « Et il s'éloigne avec M<sup>me</sup> Laguerre.
- « M. Laisant en dit encore moins.
- « M. Le Hérisse à l'air moins souriant que d'habitude.
- « M. Déroulède serre la main à ses ligueurs, véritables points d'interrogation vivants.
- « — Confiance ! leur dit-il, nous sommes revenus pour aller ce soir prendre part aux dernières réunions électorales. Nous n'avons pas une minute à perdre.
- « Et, visiblement, il cherche à sortir de la gare au plus vite et à échapper aux questions.
- « M. Naquet semble très fatigué ; nous lui offrons notre voiture, il l'accepte avec empressement.
- « — Vous me permettez de monter avec vous ?
- « — Comment donc ? Mais il ne manquerait plus que vous vous privassiez de votre voiture pour moi !
- « En route, nous causons. »

On cause donc, mais M. Naquet ne dit rien. Lui aussi il a juré le secret et il le tient. Pressé de questions, voici tout ce qu'il a voulu révéler :

« — J'estime personnellement qu'il ferait bien de revenir. Mais les engagements que nous avons pris entre nous ne me permettent pas de vous en dire plus long sur ce sujet. »

M. Naquet a raconté son voyage. On a été à Jersey, à Guernesey, dans l'île de Wight, à Londres ; mais, même en narrant ses impressions de voyage, M. Naquet est resté triste.

Le général ne reviendra pas, ni aujourd'hui, ni demain.

Ceux qui l'affirmaient hier se trompaient ou trompaient.

Les élections sont faites.  
La dernière carte est jouée.  
La partie est perdue.  
A qui la main ?

## La manifestation et le gouvernement

Il n'y a pas de meilleur commentaire à donner de la journée du 1<sup>er</sup> mai que les appréciations des principaux journaux. Le gouvernement n'a pas à se féliciter de la façon dont son attitude est appréciée. L'article de M. Pelletan, dans la *Justice*, serait à reproduire tout entier. Contentons-nous de citer le passage suivant :

« Au dix-huitième siècle, on aimait à rire ; et, après une défaite, on représentait Soubise cherchant son armée dispersée, la lanterne à la main. Un autre accident est arrivé au gouvernement qui avait fait une mobilisation complète pour écraser jeudi l'esprit de désordre. Ce n'est pas son armée qui manquait, on ne voyait qu'elle ; c'était celle contre laquelle il avait appelé des forces formidables. Il est bon de sauver la société, mais encore faut-il la sauver de quelque chose.... Le Français, né gobeur, a toujours quelques mois de reconnaissance au service de ses sauveurs, ne l'eussent-ils sauvé de rien. Et l'on produit toujours un effet immédiat, quand on fait appel au plus vil et au plus funeste des sentiments : la peur. Mais un tel calcul n'était assurément pas dans la pensée du gouvernement. Et c'est pourquoi il est singulier qu'il ait semé la peur comme à plaisir, contre le socialisme, alors que les socialistes parisiens essaient de réparer à son profit bien des fautes commises par eux. »

Nous ne sommes pas si assurés que la *Justice* que telle ne fut pas la pensée du gouvernement. Il est vrai seulement qu'elle n'aura pas eu de succès.

L'*Intransigeant* raille les prétentions de M. Constans au titre de « sauveur ».

« Les ouvriers parisiens ont compris qu'il était absolument inutile de donner à Constans l'occasion de se conquérir de faciles lauriers. Ils sont en grande partie restés chez eux, et c'est tout au plus si quelques milliers de badauds ont consenti à se laisser assommer par la police ou la garde républicaine. »

### ÇA COÛTE !

Un haussement d'épaules au sujet des prétendues conspirations de M. de Laynes et de la participation des royalistes aux manifestations du 1<sup>er</sup> mai, des gorges chaudes de M. Prud'homme lui-même sur le sauvetage de la société en ce jour que les officieux qualifient de solennel, des réflexions dans le genre de celle-ci cueillie dans un de ses organes favoris : « Plaisanterie sert ! mais bonne pour une fois ; ça coûte, ces plaisanteries-là » ; c'est pour obtenir ce résultat que le gouvernement républicain a consigné un corps d'armée, mis sur pied 80,000 hommes, inquiété la France et l'étrangers, suspendu le commerce.

En a-t-il pour son argent ou plutôt pour le nôtre ? M. Prud'homme ne le pense pas.

Et il a bien raison M. Prud'homme, raison aussi cependant de ne pas trop rire de ces facéties mi-partie officielles et socialistes dont le 1<sup>er</sup> mai 1890 n'est pas le prélude. « Ça coûte. »

## INCIDENT MUNICIPAL

Au nombre des incidents de la journée du 1<sup>er</sup> mai, il en est un qui ne saurait passer inaperçu même de la province où l'on sait bien quelle triste et néfaste influence de lanceur a pris le Conseil municipal parisien.

On lit dans les *Débats*, nous choisissons de dessein un organe auquel beaucoup d'anciens conseillers sont redevables de leur nomination :

« L'ancien Conseil municipal de Paris que l'on croyait mort a reparu dans la journée du 1<sup>er</sup> mai, et il s'est encore une fois signalé par une illégalité posthume. Les ci-devant conseillers ont été convoqués individuellement par leur ex-vice-président, M. Brousse, et ses collègues du bureau se sont évidemment crus encore au jour fameux de la dernière élection présidentielle, lorsque le Conseil municipal prenait ouvertement la direction des menées séditionnaires et organisait dans les souterrains de l'Hôtel de Ville diverses opérations stratégiques. La tentative de jeudi a eu une moindre portée. Les conseillers municipaux qui ont répondu à l'appel du bureau se sont trouvés en nombre restreint. Ils ont probablement compris la fausseté de leur position, et ils ont renoncé à jouer un rôle actif. Du reste, le gouvernement a montré qu'il n'était pas disposé, cette fois, à laisser faire. Le préfet de la Seine a reçu l'ordre de prendre possession de son cabinet à l'Hôtel de Ville, et on l'a vu franchir enfin le seuil redoutable qui lui a été si longtemps interdit. C'est un acte qui a sa valeur. Si, comme on l'assure, le préfet couche à l'Hôtel de Ville, ce sera un événement encore plus considérable, surtout s'il marque définitivement le terme du système de concessions et de défaillance auquel nous avons été habitués. »

Le malheur est, pour les rédacteurs des *Débats*, qu'on affirme que le préfet a couché hors de l'Hôtel de Ville. Peut-être avait-il simplement oublié son bonnet de nuit. Mais cet oubli enlève beaucoup de sa valeur à la virilité que les *Débats* croyaient pouvoir donner au gouvernement.

## LA SAINT-PHILIPPE

On écrit de Clairvaux, 1<sup>er</sup> mai, jour de la Saint-Philippe, au *Soleil* :

« Une touchante manifestation a été faite par les habitants de Lignol en l'honneur de Madame la Comtesse de Paris et de la princesse Hélène. Vers neuf heures, tous les habitants du village sont arrivés au château, et la fanfare a exécuté les morceaux choisis de son répertoire. Madame la Comtesse de Paris et la princesse Hélène ont paru sur le perron pour remercier les habitants de Lignol de leur aimable attention ; elles ont été accueillies aux cris de : Vive Madame la Comtesse de Paris ! Vive le duc d'Orléans ! Vive la France ! »

« Les ovations se sont poursuivies assez longtemps.

« A une heure, quand les princesses ont quitté le château de Lignol pour se rendre à la maison centrale, les habitants de la loca-

lité qui les attendaient sur la route avec de magnifiques bouquets, les ont priées de vouloir bien les offrir au Prince, au premier conscrit de France, à l'occasion de la Saint-Philippe.

« Les princesses, très émues de ces témoignages de sympathie, ont remercié tous ces braves gens. Durant le trajet, le même fait s'est reproduit plusieurs fois, et d'humbles bouquets, les plus précieux certainement au cœur du Prince, ont été remis à Madame la Comtesse de Paris et à la princesse Hélène pour le prisonnier. A la porte du pénitencier, une foule nombreuse attendait les princesses pour les saluer à leur arrivée.

« De nombreux royalistes étaient venus des environs pour présenter leurs témoignages de respectueuse sympathie au prisonnier par l'entremise du colonel de Parseval et du duc de Luynes.

« Le Prince prisonnier a reçu également des milliers de lettres et des centaines de télégrammes et quelques superbes objets d'art, dont une reproduction de Henri IV enfant, de Bosio.

« Les habitants de Clairvaux ont envoyé des branches de lauriers entrelacées avec des fleurs superbes. De toutes les localités voisines, il en est également arrivé avec d'humbles hommages qui ont profondément touché le prisonnier. C'est au milieu de ces fleurs, de ces témoignages de vive sympathie venant de toute la France, que M<sup>re</sup> le duc d'Orléans a embrassé pour la dernière fois sa mère et sa sœur, avant leur départ pour l'Angleterre.

« A cinq heures et demie seulement, Madame la Comtesse de Paris et la princesse Hélène ont quitté le pénitencier et ont reçu à leur sortie de la Maison centrale des marques de vive sympathie de la part de la population.

## L'APPÉTIT ANGLAIS

Les Anglais prévoient-ils que l'Inde va leur échapper ?

Comme ce sont des commerçants pleins de prévoyance, ils s'occupent déjà de constituer un immense empire en Afrique.

Si l'Inde leur reste, cela fera deux empires. Ce qu'il y a de remarquable dans leur nouvelle entreprise, ce n'est point la loyauté des procédés.

Politique anglaise et loyauté sont choses qui ne se reçoivent pas ensemble.

Mais il faut admirer leur ténacité qui résiste à tout, même aux engagements les plus solennels.

M. de Freycinet les a laissés entrer en Egypte. Il était convenu qu'il n'y resteraient pas ; mais ils n'en partiront jamais que par la force.

Et bien loin de faire leurs préparatifs de départ, ils rêvent à présent de remonter à Berber et de réoccuper Khartoum.

Attendons-nous à apprendre bientôt qu'ils ont commencé des opérations de ce côté-là.

Noublions pas qu'ils ont déjà jeté des amorces sur la côte orientale de l'Afrique ; qu'ils se sont débarrassés d'Emin-Pacha d'une façon qui tient du roman pour le pittoresque ; qu'ils

essaient tout doucement d'englober les possessions allemandes dans leurs possessions, et que sans se préoccuper des droits incontestables du Portugal, ils ont pris à cette faible puissance les territoires de Nyana, comme un simple pickpocket prend un porte-monnaie dans la poche d'un passant.

L'Angleterre a toujours eu un formidable appétit.

Mais jamais on ne l'avait vue ouvrir une bouche aussi grande.

#### MORT D'UN ANCIEN MINISTRE DE LA GUERRE.

M. le général de division Gresley est mort vendredi, des suites d'une attaque de paralysie; il avait été élu sénateur inamovible par le Sénat, le 27 mai 1879, et avait été ministre de la guerre du 13 janvier 1879 jusqu'au mois de décembre de la même année. C'est lui qui, le premier, donna l'ordre de jouer la *Marseillaise* aux musiques militaires dans toutes les circonstances officielles.

#### REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 4 mai 1890.

Tous les marchés du continent ont salué, comme le nôtre, par un enlèvement général, l'issue pacifique de la démonstration du 1<sup>er</sup> mai. Le 3 0/0 a monté à 89.32; le 4 1/2 0/0 ex-coupon finit à 406.20.

Le Crédit Foncier a repris le cours de 4,440. Les emplois de capitaux sont abondants sur les obligations foncières et communales, en raison des garanties exceptionnelles qu'elles donnent au public.

La Banque de Paris est en hausse à 800. Le rapport présenté à l'assemblée du 25 avril constate que les avances en compte sont réduites à 2,900,000 fr. parfaitement garantie et que les avances sur warrants de cuivre ne s'élevaient plus qu'à 6,236,000 fr. Les prix actuels du cuivre font prévoir un règlement satisfaisant.

La Société Générale a montré de bonnes dispositions à 475. La Banque d'Escompte termine à 521.25, en progrès de 5 fr. La Société de Dépôts et Comptes courants se fixe à 606.25.

Nous avons dit que les 22,000 obligations de la Société Civile Immobilière du Boulevard des Capucines émises à 365 fr. rapportent 15 fr. par an, ce qui représente un revenu de 4.10 0/0. Or, si l'on considère que des titres similaires, moins bien gagés, valent 430, on peut affirmer que les obligations en cours d'émission bénéficieront d'une plus value importante dans un bref délai.

Mais là n'est pas le seul avantage offert par ces titres. Tout souscripteur de dix obligations aura droit à une action de jouissance. Ces actions au nombre de 2,200 auront à se répartir entre elles 10 0/0 des bénéfices nets réalisés par une Société fermière qui s'est constituée au capital de 300,000 francs pour l'exploitation, pendant 50 ans, des immeubles sociaux. Le revenu de chacune de ces actions de jouissance peut être évalué à 27 francs par an, bien que la plus grande partie de ces immeubles soit louée bourgeoisement.

Les actions de la Compagnie des Etablissements Eiffel qui viennent d'être introduites à la

Bourse ont été très activement traitées dès leur apparition sur le marché. Elles sont actuellement libérées de 350 francs. En apportant à la Société ses immeubles, ses ateliers, son matériel, ses approvisionnements, ses brevets, ses travaux en cours, M. Eiffel, pour affirmer sa confiance dans l'avenir, a stipulé que les actions à lui remises en paiement seraient libérées, comme les actions souscrites en numéraire, de 350 fr. seulement.

On cote 145 sur les actions de la Foncière-Vie. La Compagnie était entrée, depuis plusieurs années, dans la période des bénéfices, le titre pour se capitaliser au taux des valeurs similaires, devrait être à 185 francs.

L'assemblée annuelle de la Gold-Trust aura lieu dans le courant de mai. Les actionnaires verront par le dividende et par la réserve constituée tout ce qu'ils peuvent attendre de la Société.

L'obligation des chemins de Porto-Rico, coupon de 7.25 net à détacher le 1<sup>er</sup> juillet, se traite à 284.

L'obligation des Chemins Economiques, coupon détaché, clôture à 400.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — En ce moment où la spéculation paraît embarrassée pour placer ses fonds, en raison de l'élévation des prix de toutes les valeurs, il nous paraît intéressant de signaler une ingénieuse innovation, la création de « Syndicats Financiers » dont les premiers essais ont remporté un grand succès. La Banque Générale des Chemins de fer qui vient de prendre l'initiative d'unifier ses participations financières et de faire cette opération en grand a déjà distribué les sommes suivantes :

En 1887, 47.75 0/0; — en 1888, 42.45 0/0; en 1889, 39 0/0; — en 1890, pour trois mois seulement, 11 0/0.

Avec sa nouvelle et puissante organisation il y a tout lieu de croire que non seulement ces chiffres seront atteints, mais même dépassés dans la suite.

Des titres de 500 fr. et 4,000 fr. vont être mis à la disposition du public, pour ce syndicat financier à la Banque Générale des Chemins de fer et de l'Industrie, rue de Londres, à Paris.

#### PILULES GICQUEL. purgatives. 1/50

### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

#### Orage du 4 mai. — Incendies

Hier, de 2 à 3 heures 1/2 du soir, un orage d'une violence extrême a passé sur Saumur et les campagnes environnantes.

Les éclairs du plus vif éclat se succédaient presque sans interruption, accompagnés de détonations tellement intenses, que l'atmosphère ébranlée faisait vibrer les fenêtres et casser des vitres. Toutes les cataractes du ciel semblaient ouvertes, et ont répandu une quantité d'eau considérable. Les égouts ne pouvant suffire à l'écoulement de la pluie, en bien des points de la ville les rues ont été transformées en véritables lacs. Au plus fort de la tempête, il y a eu une averse de grêle qui, espère-t-on, n'aura pas fait grand mal, perdue dans la masse d'eau.

La foudre est tombée en plusieurs endroits:

sur le clocher de Saint-Nicolas, sans causer de dégâts; sur le coteau de Saumur, et sur la ferme du Verger-Soreau, commune de Saint-Lambert-des-Levés.

Le fluide a frappé le pignon de la grange de cette ferme, s'est introduit dans les pailles et foin amassés et y a mis le feu.

Tous les habitants, à l'abri, ne se sont pas aperçus aussitôt de cet incendie; du reste, tout secours était impossible. Le feu a fait son œuvre de destruction complète. Foin, pailles, charpente, bois de chauffage, madriers, tombeau, carriole, charrette, tout a été réduit en cendre avant que les secours n'aient pu être organisés. Le feu a duré toute la nuit entre les quatre murs.

Le fluide est sorti de cette grange en laissant des traces de son passage dans un champ de blé qui est anéanti dans tout le parcours, et s'est perdu en terre à 200 mètres de la ferme.

Cette ferme appartient à M. Besnard, entrepreneur à Villebernier, et est exploitée par les époux Tessier.

Le tout est couvert par une assurance.

Un second incendie, allumé encore par le fluide électrique, éclatait également vers 3 heures, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, à 200 mètres de l'ancienne église de Saint-Hilaire, dans un logis comprenant deux corps d'habitation.

La foudre est tombée sur la cheminée du sieur Bourneuf, a pénétré dans le grenier et a mis le feu aux fourrages. A ce moment, deux personnes dont nous regrettons de ne pas connaître les noms passaient en voiture sur la route des Tuffeaux et se sont empressées de tourner bride et revenir à Saint-Florent pour donner l'alarme.

Malgré la pluie torrentielle qui tombait, la compagnie de pompiers s'est réunie et s'est portée vers le foyer de l'incendie. Grâce à son concours, digne des plus grands éloges par le temps affreux qu'il faisait, le second corps de bâtiment a été préservé du feu. Tout le logement des époux Bourneuf a été détruit. Le mobilier de ces braves gens a été mis en partie dehors, et fort endommagé par l'eau. Malheureusement il n'était pas assuré. Pour ces pauvres journaliers c'est une perte sérieuse. L'immeuble, appartenant à M. Cheminand, est assuré à la *Mutuelle* du Mans.

M. de La Valette, maire de Saint-Hilaire-Saint-Florent, prévenu tardivement, s'est rendu aussitôt à Saint-Hilaire pour encourager les travailleurs et féliciter la compagnie de pompiers, dont le zèle ne se ralentit jamais.

#### « SERPOLETTE » CONTRE « LE RÉSOLU »

Le match que nous avons annoncé entre *Serpolette*, yole à quatre avirons, et *Le Résolu*, bateau de la force de quatre chevaux-vapeur, a eu lieu hier.

Parti à 7 h. 30 du quai de l'Hôtel-de-Ville,

avec vent debout, *Serpolette* est arrivée première à Chinon, à dix heures et demie, battant *Le Résolu* de six minutes (un kilomètre environ).

Inutile d'ajouter qu'un déjeuner réconfortant attendait battants et battus dans la bonne ville de Chinon.

Le vapeur *Surprise* suivait les péripéties de la course, et, d'un autre côté, plusieurs bicyclistes se sont rendus à Chinon, précédant les canotiers, afin de contrôler l'arrivée.

Le retour a été plus mouvementé que le départ, à cause de l'orage. La pluie torrentielle a surpris en route nos canotiers, et les équipiers de *Serpolette* ont été obligés d'attérir pour vider leur embarcation.

Chacun était de retour à Saumur, à bon port, vers 7 heures. Un magnifique bouquet a été offert aux vainqueurs à leur arrivée au siège de la société, café de la Paix.

#### PUBLICATIONS DE MARIAGE

Henri-Arthur L'Hôte, lieutenant de cavalerie, sous-écuyer à l'École de Saumur, et Antoinette-Caroline-Marie Deschars, sans profession, de Versailles.

Charles-Louis-Désiré Chouteau, expert, de Cholet, et Elise-Germaine Baudouin, sans profession, de Saumur.

Georges-Victor Péan, menuisier, de Saumur, et Marguerite-Joséphine Meline, couturière, d'Angers.

André-Eugène-Yves Popin, avoué, de Saumur, et Elisa-Zélie-Marie Baillergeau, sans profession, de Doué.

#### ASSEMBLÉE DE LA CROIX-VERTE

L'orage d'hier a complètement fait échouer l'assemblée de la Croix-Verte. Cette fête sera renvoyée à une date ultérieure.

#### THÉÂTRES D'ANGERS ET DE SAUMUR

M. Sureau-Bellet a renouvelé ses traités avec les villes d'Angers et de Saumur pour la campagne 1890-91.

VILLEBERNIER. — Jeudi 1<sup>er</sup> mai, dans la soirée, une petite fille âgée de 3 ans, Louise Chevallier, se trouvait chez les époux Despeignes, à la ferme des Tartres, commune de Villebernier. Elle échappa à la surveillance de M<sup>me</sup> Despeignes et alla tomber dans une chaudière d'eau bouillante, placée derrière la porte. La pauvre petite n'a pu pousser qu'un cri. Elle a survécu deux jours au milieu d'affreuses souffrances et a succombé hier matin.

#### DOUÉ-LA-FONTAINE

##### Il en coûte de faire honneur aux autorités

Judi dernier, c'était jour de révision à Doué-la-Fontaine. M. le Secrétaire général de la préfecture et M. le Sous-Préfet de Saumur

#### 1 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### La Corbeille de Noces

PAR JEAN LORFÈVRE.

#### I

Au mois de juin 1884, dans la petite ville de Chabrinant, le *Pensionnat bleu* était en fête.

On appelait ainsi l'établissement dirigé par Mlle Delcroix et il devait son nom pittoresque à la couleur du coquet uniforme qu'y portaient ses pensionnaires.

Jamais plus gracieuse appellation ne fut plus méritée; le dimanche et le jeudi, jours de promenade, les élèves du pensionnat Delcroix, partant de la place des Tilleuls, et défilant lentement dans la Grande-Rue pour gagner les portes de la ville, offraient un ravissant coup d'œil.

Si l'uniforme était plus joli que sévère, la tenue des élèves était d'une correction parfaite. Le *Pensionnat bleu* était réputé dans la ville et dans tous les environs.

Tous les ans on y organisait des concerts au profit des malheureux. Un incendie qui avait

causé des pertes à beaucoup de pauvres gens donna lieu à une matinée musicale qui fut particulièrement brillante.

La salle des exercices, grand bâtiment longeant le côté est du spacieux jardin, fut, au jour dit, trop petite pour contenir la foule, suivant l'expression consacrée que les journaux de Chabrinant employaient cette fois sans aucune exagération.

Tous les parents des élèves qui habitaient la ville avaient tenu à y assister pour la bonne œuvre à accomplir et le désir d'applaudir leurs enfants. L'auditoire, on le voit, ne pouvait manquer d'être bienveillant aux artistes improvisés. On n'aurait pu noter qu'une seule exception.

Un des assistants, en effet, semblait ne pas partager le courant de sympathie qui emportait tout l'auditoire.

Il troubla tout le début du concert par des réflexions qui gênaient ses voisins.

Il trouvait la salle trop petite, l'orchestre peu fourni, les élèves mal habillées... le bleu l'horripilait; il n'aimait pas cette couleur.

— Quel pensionnat! grommelait-il; d'ailleurs, je devais bien m'y attendre.

Il trouvait les chansons, les romances et les

morceaux inscrits au programme mal choisis, les vers mauvais, la musique d'une banalité désespérante.

— Des concerts de charité! dit-il, je veux bien, mais on devrait commencer par être charitable pour les oreilles des gens!...

Ce mécontent était un homme d'une soixantaine d'années, la barbe et les cheveux tout blancs. Un détail donnait à son visage un vif caractère d'originalité: les sourcils étaient noirs, épais, broussailleux... Ils se dessinaient énergiquement arqués au-dessus des deux yeux d'un brun fauve. Toute la physionomie respirait ainsi une sorte de raideur, qu'accroissait un nez fortement busqué et un menton saillant plein de décision.

— Allons bon! disait-il à haute voix, on laisse maintenant la porte ouverte... Je vais demander mon pardessus.

Cette plainte tombait mal, car on se trouvait aux approches de l'été. N'importe, il se levait; il forçait les personnes dont les chaises étaient voisines de la sienne à se déranter pour lui livrer passage.

Puis voyant la difficulté de gagner une issue, tant l'assistance était nombreuse et pressée, il se rassoyait en bougonnant.

— C'est gai comme une prison... On ne peut même pas sortir... J'ai connu des aveugles qui jouaient plus juste que ce piano...

Bref, il n'avait jamais vu une matinée musicale aussi mal organisée dans aucun établissement.

— Mais enfin, se disaient entre eux les voisins, quel est donc ce gêneur?

On ne pouvait point se répondre, car il était inconnu à Chabrinant.

Un des parents des élèves le pria de formuler ses réflexions moins haut.

— Si vous n'êtes pas content, lui dit-il, vous pouvez vous en aller, monsieur.

— C'est vous qui me ferez sortir, répondit le vieillard, nous allons bien voir!

Et il allait se lever; il était déjà la carrure de ses épaules, l'autre se tut prudemment. Mais les assistants qui entendaient une discussion s'engager au milieu de la salle, se retournèrent et imposèrent silence par des *chut* énergiques.

Le vieillard se tint tranquille un instant et bientôt l'impatience qu'il manifestait encore de temps en temps par des gestes, fit place à un sentiment bien différent.

Il se tut, demeura immobile, et fut entière-

étaient à la Mairie avec M. Bineau, maire, conseiller général, Guionis, conseiller d'arrondissement, et plusieurs conseillers municipaux. Sur la rue, deux sociétés musicales étaient réunies et exécutaient à tour de rôle divers morceaux de leur répertoire.

L'une est soutenue par le clan des purs : c'est la musique républicaine; elle a obtenu toutes les autorisations voulues. L'autre comprendrait des cuivres réactionnaires, et, malgré tout, l'administration municipale n'aurait pu lui obtenir cette simple formalité nécessaire pour lui donner une existence légale. Ce qui prouve que l'égalité n'est pas en règne même sous République.

Sur l'invitation du maire, ces jeunes gens ont cru de bon ton, et faire preuve d'impartialité, en venant faire cortège aux autorités. Mal leur en a pris.

Des gens bien intentionnés en ont fait le dénombrement, et, comme ils étaient plus de 20 (ils comptaient 23 exécutants), une bonne déclamation en règle a été faite à M. le Sous-Préfet de Saumur, qui a dépêché un bon Pandore pour dresser procès-verbal.

Nous sommes convaincus que l'un et l'autre ne se sont pas exécutés sans se gratter le derrière de l'oreille et hésiter quelque peu. Force leur est d'obéir aux délateurs, sinon il pourrait leur en cuire. Et puis la société n'est-elle pas en danger ?

Voici qui devient plaisant. M. Bineau, maire, demande à être englobé dans le procès. Il a autorisé la sortie de cette musique. M. Guionis, conseiller d'arrondissement, sollicite le même honneur; il approuve complètement la réunion musicale.

Avec cette autorisation spéciale, et cette approbation de l'autorité locale, les artistes de Doué ont de puissantes circonstances atténuantes, et le public rira du procès-verbal, des gendarmes, du sous-préfet, du secrétaire de préfecture.

Ceci n'est pas fait pour donner du prestige au pouvoir. Seraient bien simples désormais ceux qui se prêteraient à faire cortège aux autorités préfectorales. Sous la République, il ne faut point d'harmonie!

ANGERS. — *Les surprises du divorce.* — Les auteurs qui ont fait des pièces de théâtre sur le Divorce n'ont pas pensé à la surprise qu'un mariage a causé à la mairie d'Angers vendredi.

Un notaire d'un département limitrophe qui change de résidence s'est présenté devant l'officier de l'état civil accompagné d'une jeune dame avec laquelle il avait déjà convolé et divorcé.

Mais l'un et l'autre ne pouvant pas vivre déshonorés, ont contracté à nouveau le lien du mariage.

Ce qu'il y a de plus drôle, c'est qu'on a ap-

pelé la dame divorcée *mademoiselle*, et cela sans rire. C'est assez complet, n'est-ce pas ?

TOURS. — *La fête du 66<sup>e</sup>.* — Le quartier d'infanterie du Morier était pavisé samedi du haut en bas. C'était la fête du 66<sup>e</sup>. Chaque régiment a maintenant sa fête, et ce jour jour-là le soldat mange du rôti.

Des divertissements sont offerts aux militaires, et MM. les officiers prennent part aux jeux et aux réjouissances de toutes sortes organisés pour célébrer la fête.

Pendant le cours de la fête, un officier fait une conférence sur l'histoire du régiment.

#### UN POLICIER RÉCALCITRANT

Le commissaire central de Rennes, M. Court, s'est rendu odieux à toute la population de la ville, à tel point que le Conseil municipal a décidé de lui retirer, à partir du 1<sup>er</sup> mai, le local qui lui était concédé gratuitement dans les entresols de la mairie.

Appelé par le maire, M. Court a déclaré se refuser à vider la place. L'inspecteur de la voirie, envoyé officiellement pour lui demander les clefs du local, a été éconduit, et le commissaire a dit qu'il ne sortirait pas dans la soirée. Un huissier lui a fait sommation d'avoir à déposer les clefs de son bureau à la mairie, et a reçu un refus net.

On se demande comment la municipalité va se défaire de ce locataire, qui prétend rester chez les gens malgré eux.

#### CHEMIN DE FER DE L'ETAT

*Billets de bains de mer* (aller et retour, valables un mois, 40 0/0 de réduction). — Délivrance du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre.

Les billets de bains de mer, avec 40 0/0 de réduction, sont délivrés pour les destinations de Saint-Père-en-Retz (1), Pornic, La Bernerie, Les Moutiers, Challans (2), Saint-Gilles-Croix-de-Vie, les Sables-d'Olonne, La Rochelle, Châtelaillon, Fourras, Marennes, Le Chapus, La Tremblade (3) et Royan, par toutes les gares, stations et haltes du réseau de l'Etat (*Paris Montparnasse excepté*).

Les billets de bains de mer sont valables un mois, non compris le jour de la délivrance. La validité peut être prolongée de dix jours, moyennant un supplément égale à 10 0/0 du prix du billet. Ce supplément doit être payé avant expiration de la validité. La prolongation peut être accordée trois fois au plus : le supplément à payer pour chaque prolongation de dix jours est de 10 0/0 du prix primitif.

Les billets de bains de mer donnent, tant à l'aller qu'au retour, le droit de s'arrêter à toutes les gares intermédiaires, entre le point de départ et le point de destination.

(1) La station de Saint-Père-en-Retz dessert la plage de Saint-Brévin-l'Océan.

(2) La station de Challans dessert les plages de l'île de Noirmoutier, de l'île d'Yeu et de Saint-Jean-des-Monts.

(3) La station de la Tremblade dessert la plage de Ronces-Bains.

Extrait du tableau des prix des billets de bains de mer au départ de Saumur (Orléans)

	Prix des billets aller et retour	1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe	3 <sup>e</sup> classe
Saint-Père-en-Retz	30.05	22.75	16.70	

Pornic	32.05	24.20	17.75
La Bernerie	31.60	23.90	17.50
Les Moutiers	31	23.40	17.30
Challans	27.90	21.10	15.40
S <sup>t</sup> -Gilles-Croix-de-Vie	28.15	21.30	15.55
Les Sables-d'Olonne	26.15	19.85	14.50
La Rochelle	26.90	20.20	14.75
Châtelaillon	27.80	21	15.35
Fourras	27.90	21.20	15.40
Marennes	30.20	22.85	16.70
Le Chapus (4)	31	23.45	17.15
La Tremblade	39.90	28.50	20.75
Royan	35.10	26.90	19.75

NOTA. — Les enfants de 3 à 7 ans paient moitié des prix ci-dessus.

(4) La gare de Saumur délivre des billets de bains de mer pour le Château-Quai (île d'Oléron) aux prix ci-après qui comprennent le trajet par mer entre Le Chapus et Le Château-Quai.

Places entières : 1<sup>re</sup> classe, 32.50; 2<sup>e</sup> classe, 24.95, 3<sup>e</sup> classe, 18.35. — Enfants de 3 à 7 ans : 1<sup>re</sup> classe, 16.30; 2<sup>e</sup> classe, 12.55; 3<sup>e</sup> classe, 9.20.

#### Billets d'aller et retour de toutes classes à destination de LOURDES

Prix des billets (aller et retour compris)

Les prix et les durées de validité des billets d'aller et retour sont fixés comme suit, d'après les distances à Lourdes des gares de départ situées sur l'un quelconque des réseaux de l'Etat, de Paris à Orléans, de Paris à Lyon et à la Méditerranée et du Midi, d'après un itinéraire choisi par le voyageur.

De 130 à 200 kil., 25 0/0 de réduction pour une durée de 4 jours.

De 201 à 300 kil., 30 0/0 de réduction pour une durée de 5 jours.

De 301 à 400 kil., 35 0/0 de réduction pour une durée de 6 jours.

De plus de 400 kil., 40 0/0 de réduction, sans que le prix puisse être inférieur à celui d'un parcours de 400 kil. Durée 7 jours.

Exceptionnellement : pour les stations de départ situées à plus de 500 kilomètres de Lourdes, le coupon de retour est valable dans les trains arrivant à destination le lendemain de l'expiration du délai de 7 jours ci-dessus fixé, pourvu que le départ du voyageur ait eu lieu dans ce délai.

Nota. Ces billets sont délivrés dans toutes les gares du réseau d'Orléans. — La demande doit en être faite à l'avance.

CONDITIONS. — Les billets d'aller et retour sont délivrés par l'itinéraire le plus court. Toutefois, les voyageurs peuvent à leur gré choisir, soit pour l'aller, soit pour le retour, un autre itinéraire abrégé de la durée du voyage. Dans ce cas, les prix des billets sont établis d'après les parcours choisis, lesquels sont mentionnés sur les billets d'aller et retour.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au chef de gare.

Une bonne histoire, qui remonte à la présidence du maréchal de Mac-Mahon.

Un jour, dans un voyage officiel, le maréchal venait d'être harangué par le maire d'un chef-lieu d'arrondissement.

— Monsieur le maire, lui dit-il je vous remercie des sentiments que vous venez de m'exprimer. Voulez-vous maintenant me dire votre nom ? Je serai heureux de le garder dans ma mémoire.

— Je m'appelle Paillard, monsieur le président.

Le président comprit « Bayard ».

— Tous mes compliments, monsieur, fit-il avec son plus gracieux sourire. Vous portez

un beau nom, « un nom qui oblige ! »  
Tête du malheureux fonctionnaire.

#### La croix blanche !

sur fond rouge, avec les initiales H. et C., portant le timbre du gouvernement français, constituent l'étiquette des Pilules Suisses. La boîte de 50 pilules : 1 fr. 50 dans toutes les pharmacies.

#### Théâtre de Saumur

LUNDI 5 MAI 1890

Une seule représentation donnée par

M<sup>me</sup> SEGOND-WEBER

De la Comédie-Française

M. SEGOND, de l'Odéon.

#### JEANNE D'ARC

Drame en vers, en 5 actes, d'Alexandre Soumet.

M<sup>me</sup> SEGOND-WEBER jouera le rôle de Jeanne d'Arc.

DISTRIBUTION :

Le duc de Bourgogne, M. Segond (de l'Odéon). — Le père de Jeanne d'Arc, M. Chamblard. — Le duc de Bedford, M. Dauvillier. — Hermangart, M. Véron. — Adhémar, M. Clot. — Marguerite, M<sup>lle</sup> Renée Derigny (de l'Odéon). — Louise, M<sup>lle</sup> Marie Lecomte. — Lionel, M. Loire. — Un geôlier, M. Malavier. — Un homme du peuple, M. Radoux. — Juges, soldats, hommes du peuple.

#### HORACE

Tragédie en 4 actes, de Pierre Corneille.

M<sup>me</sup> SEGOND-WEBER jouera le rôle de Camille.

DISTRIBUTION :

Horace, M. Segond (de l'Odéon). — Le vieil Horace, M. Chamblard. — Curiaque, M. Dauvillier. — Valère, M. Véron. — Sabine, M<sup>lle</sup> Renée Derigny (de l'Odéon). — Julie, M<sup>lle</sup> Dray. — Flavien, M. Malavier. — Procule, M. Bernard.

ORDRE DU SPECTACLE : 1<sup>o</sup> Horace; 2<sup>o</sup> Jeanne d'Arc.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. »/»

#### Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

P. ANDRIEUX

Spécialité de Boîtes et Bonbons pour baptême.

Dragées amande, le demi kilog.....	0.80
— demi-fine, — .....	1.20
— fine, — .....	1.60
— surfine, — .....	1.80
— vanille, — .....	2.00
Pralines grises et roses, depuis 90 cent.	

#### BOITES BAPTÊME GARNIES

125 grammes, 1 fr — 250 grammes, 1 fr. 50 — 500 grammes, 2 fr. 25.

Toutes nos boîtes sont garnies en dragées de qualité extra fine bien assorties; le poids que nous indiquons est le poids net contenu dans les boîtes.

Ces boîtes peuvent se faire sur commande, avec nom et date de naissance, en 24 heures, pour une douzaine au moins (1 fr. 50 pour la composition).

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

ment captivé par la jeune élève qui s'avancit sur la scène pour chanter la romance de la Charité.

Le numéro de ce programme donnait le nom d'Hélène Mauvrain.

Une voix fraîche et pure s'éleva au milieu du plus profond silence. Elle donnait aux vers et à la musique une harmonie pénétrante.

Toute l'assistance était sous le charme et si l'attention n'avait point été concentrée sur la jeune chanteuse, on eût pu remarquer un changement curieux sur la physionomie du vieillard aux sourcils épais qui avait troublé le commencement du concert.

Ce visage, si dur d'abord, s'adoucisait sensiblement et toujours davantage à mesure que chantait Hélène Mauvrain.

Les sentiments touchants que la jeune fille exprimait dans sa romance, avec une grâce charmante, se réfléchissaient comme dans un miroir sur les traits mobiles de l'étranger.

Hélène était dans tout l'épanouissement de ses dix-huit ans.

Adorablement blonde, sa chevelure, relevée en torsade, donnait à ses yeux qui étaient noirs, — par un contraste assez fréquent, — une expression plus vive.

La modestie de son maintien ajoutait à cette beauté vraiment captivante. Elle disait avec beaucoup d'âme et semblait l'ignorer à peu près.

La romance par elle-même était loin d'être un chef-d'œuvre : au premier couplet, la Charité était représentée allégoriquement dans un lieu solitaire et sauvage; abandonnée de tous sur la terre, elle versait des larmes sur son impuissance.

Au second couplet un ange lui apparaissait, la consolait et lui prêtait ses ailes.

Dans le couplet final, la Charité s'élevait, grâce aux ailes de l'ange, au-dessus des chaumières et des maisons, répandant ses bienfaits sur tous ceux qui souffrent.

Un refrain répété en chœur, et dont on ne saisissait pas les paroles, faisait ressortir encore les qualités d'accentuation d'Hélène Mauvrain, si rares toujours, mais surtout à cet âge; et pas un mot des couplets de cette romance d'une inspiration naïve n'avait été perdu par les assistants.

Au dernier couplet, c'était elle-même, Hélène Mauvrain, qui, avec sa toilette claire, semblait avoir reçu de l'ange de la romance des ailes légères et diaphanes.

On ne pouvait pas voir une plus réelle personnification de la Charité.

Ce fut un véritable triomphe... Au milieu des bravos, on la rappela... Il fallut qu'elle reprit les derniers vers, après lesquels les applaudissements redoublèrent avec une triomphale unanimité.

Notre mécontent semblait plus touché que tout le reste de l'assistance; il battait des mains, il frappait le plancher de la salle du bout de sa canne, qu'il avait refusé bourruement de laisser au vestiaire; il acclamait la jeune fille avec un enthousiasme débordant.

On ne pouvait choisir un meilleur moment pour profiter des dispositions charitables du public; ce fut naturellement Hélène, l'ange de la Charité lui-même, qui, une bourse rose à la main, fit la quête annoncée au programme.

Les pièces d'argent tombaient dru dans la bourse de la jolie quêteuse; et la générosité s'adressant autant et plus à elle peut-être, qu'au souvenir des victimes qu'il s'agissait de soulager.

Le vieillard, plus que tout autre, se montra généreux.

Il donna d'abord un billet de banque; puis, prenant sa montre, il la jeta également dans

l'aumônière d'Hélène, ainsi qu'une bague qui étincelait à son doigt.

La quêteuse était toute confuse; elle remercia avec un sourire qui épanouissait tout son gracieux visage. Le généreux étranger semblait vouloir la prendre dans ses bras; il se contenta, se retourna du côté du public, comme pour chercher une diversion. Il grommelait entre ses dents des mots que l'on n'entendait pas distinctement, mais qui révélaient la plus vive émotion.

Tous ses voisins cependant le regardaient avec curiosité.

Le don qu'il venait de faire était considérable; on se demandait quel était cet inconnu, quel nabab était tombé tout-à-coup dans la ville et pourquoi il était venu précisément étaler cette surprenante générosité à la matinée musicale du Pensionnat bleu.

(A suivre.)

Au restaurant.

— Garçon... voyons, voilà un quart d'heure que je vous demande un œuf à la coque!

Le garçon, railleur :

— Monsieur a sans doute commandé un œuf de tortue!

Étude de M<sup>e</sup> BOUDIN, avoué à Paris, et de M<sup>e</sup> LÉLIEVRE, notaire à Saumur.

## VENTE

A DISTRÉ, en la Mairie, par M<sup>e</sup> LÉLIEVRE, notaire à Saumur, le *Dimanche 1<sup>er</sup> Juin 1890*, à une heure :

1<sup>o</sup> D'UNE GRANDE ET BELLE MAISON DE CAMPAGNE, située à Distré, close de murs ;

Contenance : 86 ares 96 centiares. Mise à prix : 20,000 fr.

2<sup>o</sup> DE DIVERSES PIÈCES DE TERRE, sises à Distré, en 11 lots ; Total des mises à prix des 11 lots : 8,700 fr.

S'adresser à M<sup>e</sup> BOUDIN et LÉLIEVRE. (384)

## OCCASION

A VENDRE un très bel AMEUBLEMENT DE SALON provenant d'un château des environs, et se composant de : 4 canapés, 2 fauteuils, 4 chaises, le tout en très bon état et garni en riche tissu. S'adresser, pour visiter, chez M<sup>me</sup> RIBAUT, marchande de meubles, rue Saint-Nicolas. (354)

A LOUER DE SUITE  
Chambre avec Cabinet  
CAVE ET GRENIER  
13, Montée du Fort.

A Vendre ou à Louer  
POUR LE 24 JUIN 1890  
UNE MAISON  
Et dépendances  
Sise Grand'Rue, n<sup>o</sup> 12, occupée actuellement par le percepteur de Saint-Lambert-des-Levés.  
S'adresser à M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes. (340)

Étude de M<sup>e</sup> POUCHET, notaire à Epernay (Marne).

## A VENDRE GRANDES CAVES, CELLIERS Et Habitation

Propres à un commerce de vins de Champagne.  
Sis à Epernay, faubourg du Commerce prolongé.

JOUISSANCE DE SUITE  
S'adresser à M<sup>e</sup> POUCHET, notaire à Epernay. (324)

Étude de M<sup>e</sup> LEPERT, notaire à Baugé.

## A CÉDER IMMÉDIATEMENT Un Établissement DE BAINS CHAUDS

Situé au centre de la ville de Baugé.  
Pour avoir tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> LEPERT.

## A LOUER Pour le 24 juin 1890 EN TOTALITÉ OU EN PARTIE UNE MAISON

Située à Saumur, rue des Basses-Perrières, n<sup>o</sup> 19,  
Comprenant : salle à manger, salon, cuisine, 3 chambres à coucher, chambre de domestique, greniers, caves en roc, jardin.  
S'adresser à M<sup>e</sup> LECOMTE, notaire à Brézé. (385)

## Dessin

Leçons à domicile. H. BUISSON, 3, rue Chanzy.

## Herbage de l'île Ponneau

M. HUET, place du Roi-René, prévient le public qu'à partir de ce jour, il prendra des chevaux au vert dans de bonnes conditions.  
On peut également s'adresser à M. PICHARLES, maréchal, rue d'Orléans. (305)

## UN ÉCRIVAIN ayant fait ses preuves désireait prendre la direction d'un journal conservateur en province.

ON DEMANDE un jeune homme pour apprendre le commerce de la Nouveauté.  
S'adresser au bureau du journal.

# AVIS

M. PILLET a l'honneur de faire savoir à sa clientèle qu'il tient à sa disposition un instrument destiné à rendre les plus grands services, soit pour soirées musicales ou pour faire danser; cet instrument est le

# Pianista

Le Pianista est un mécanisme entièrement nouveau qui laisse bien loin derrière lui les divers systèmes imaginés jusqu'à ce jour pour donner à tout le monde la faculté de jouer du piano sans être musicien, avec cet avantage de faire de L'EXPRESSION, chose vainement cherchée jusqu'ici et si difficile à obtenir.

Cet appareil s'adapte à tous les pianos, de quelque facture qu'ils soient.

LOCATION  
PILLET - BERSOULLE — PIANOS & MUSIQUE  
SAUMUR

## ÉPICERIE PARISIENNE IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

### Baisse de prix sur les Pâtes alimentaires

Vermicelle, Macaroni, Pâtes de Lyon, au lieu de 0,45, le demi kil. 0,40  
Vermicelle, Macaroni, Nouilles, Lazagnes et Pâtes d'Italie, au lieu de 0,55, le demi kilog. 0,50.

Les mêmes sortes, en qualité extra de blé dur de Russie, dont nous sommes seuls dépositaires, au lieu de 0,60, le demi kilog. 0,55.

Goûtez : la Crème de Marrons « Cèvenole », nouveau dessert, saveur exquise des marrons glacés, depuis 0,45 le pot.

Purée de marrons, toute préparée, pour canapé de volaille, veau, etc., et tous usages de cuisine.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CH. FAY, Inventeur  
9, Rue de la Paix, PARIS  
Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

# VELOUTINE

CH. FAY, Inventeur  
9, Rue de la Paix, PARIS  
Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth, par Adhérente et invisible, elle donne au Teint une Beauté et une Fraîcheur naturelles.

EXIGER la MARQUE de FABRIQUE ET LE TIMBRE DE GARANTIE DE L'UNION DES FABRICANTS.

## CHEMINS DE FER -- GARES DE SAUMUR

### LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX									
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Expr. soir
Paris				7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6 »			9 34	10 5	9 43	10 16	1 23	
Château-du-Loir	10 13			12 24	1 58	12 28	1 8	4 50	
Noyant-Méon	11 20			1 7	3 8	1 13		5 54	
Limiers-Bouton	11 29				3 17	7 49		6 4	
Vernantes	11 43				3 30	8 »		6 13	
Blou	11 54				3 41	8 10		6 23	
Vivv	12 2				3 49	8 17		6 31	
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 15			1 41	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(départ)	12 23			1 47	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
Nantilly (arrivée)	12 31				4 22	8 41		7	
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	12 41				4 34	8 51		7 11	
(départ)		8 31	10 37		4 11	8 30		6 50	
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 23	8 43		7 3	
Chacé-Varrains		8 48	10 52		4 29	8 49		7 9	
Brézé-Saint-Cyr		9 2	11 1		4 37	8 56		7 17	
Montreuil-Bellay		9 19	11 24		2 18	4 57	9 11	2 22	2 59
Thouars		11 57			2 45	5 33	9 37	2 44	3 28
Niort			3 58		4 30	8 42		4 31	5 20
Saintes					6 30	11 52		6 12	7 53
Bordeaux					9 52	3 34		9	11 13

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS									
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux					5 40		8 20		3
Saintes					7 15	9 9	11 39		6 43
Niort					9 32	10 55	2 5	5 30	8 10
Thouars					6 5	12 11	12 42	1 35	4 15
Montreuil-Bellay					9 35	6 38	1 4	2 37	4 55
Brézé-Saint-Cyr					9 55	7 18		2 50	5 18
Chacé-Varrains					10 7	7 27		2 57	5 26
Nantilly (arrivée)					10 13	7 34		3 2	5 31
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)					10 22	7 45		3 13	5 42
(départ)						11 25		2 52	5 20
Nantilly (départ)						11 36		3 3	5 33
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)					7 47	11 44	1 31	3 11	5 41
(départ)					7 57	11 54	1 36	3 15	5 45
Vivv					8 10	12 10		3 27	5 59
Blou					8 19	12 19		3 35	6 8
Vernantes					8 32	12 33		3 46	6 20
Limiers-Bouton					8 45	12 46		3 57	6 32
Noyant-Méon					8 59			2 12	4 9
Château-du-Loir					10 10	2 9		2 58	5 22
Chartres					2 47			5 54	9 26
Paris					5 25			7 30	11 50

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON					
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin
Saumur	7 52	11 21	4 31	Chinon	7 44
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50	Port-Boulet	8 10
Chinon	9 4	12 50	7 14	Saumur	9 4

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS					
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers					
Moncontour					
Loudun					
Montreuil (ar.)					
(départ)	6 53	9 29	4 25	5	9 30
le Vaudelnay	7 4	9 40	4 46	5 10	9 41
Baugé	7 14	9 50	5 30	5 19	9 52
Doué	7 22	9 57	6 16	5 26	10 1
Martigné	7 43	10 17	7 5	5 40	10 24
Angers	9 12	11 45	9 50	7 10	

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS					
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir
Angers	4 40			7 30	11 48
Martigné	6 1	8 26	11	1 13	7 42
Doué	6 24	8 57	11 54	1 37	8 12
Baugé	6 30	9 7	12 16	1 44	8 21
le Vaudelnay	6 37	9 16	12 34	1 4 8 34	
Montreuil (ar.)	6 46	9 26	12 48	2 1 8 41	
(départ)	7 36		1 26	2 15	9 14
Loudun	8 24		4 14	3	10 13
Moncontour	8 55		6 8	3 29	10 48
Poitiers	10 33		10 40	5	12 16

### LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS									
STATIONS	Direct. soir	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Expr. soir
Nantes	10 45			8 25	8 55	12 7	3 10	7 35	
Angers	2 19	6 30	10 29	12	2 57	5 35	9 35		
La Ménitrie	2 52	7 10	10 54	12 37	3 42	6 16	10 1		
Les Rosiers		7 19	11 2	12 46	3 52	6 35			
Saint-Clément				12 53	3 59	6 32			
Saint-Martin				12 59	4 7	6 39			
Saumur (arrivée)	3 22	7 46	11 18	1 11	4 20	6 52	10 24		
(départ)	3 27	7 52	11 16	1 15	4 31	7	10 30		
Varennes		8 5	11 32	1 29	4 45	7 13			
Port-Boulet		3 52	8 20	11 41	1 40	5 1	7 29	10 50	
Langeais		4 26	8 59	12 3	2 14	5 46	8 11	11 16	
Tours (arrivée)		5 5	9 42	12 46	2 53	6 35	8 51	11 48	
Paris (arrivée)		10 39		4 40	10 46	2 35	5 7		

### SAUMUR — LA FLÈCHE

STATIONS	matin	soir	soir	matin	matin	soir
Saumur	5 30	1 15	7 20	La Flèche	7 15	10 25
Vivv	5 43	1 38	7 34	Clefs	7 31	10 46
Longué	5 55	1 56	7 48	Baugé	7 52	11 13
Junelles	6 7	2 18	8 1	Junelles	8 9	11 32
Baugé	6 22	2 44	8 19	Longué	8 24	12 51
Clefs	6 39	3 12	8 38	Vivv	8 37	12 14
La Flèche	6 52	3 30	8 52	Saumur	8 50	12 30

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,  
Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,